



L'Allocation Personnalisée au Logement

(APL)

EHPAD Curie-Sembres

Établissement pour Personnes Agées
Dépendantes

15 rue des Bourdalats
65140 RABASTENS de BIGORRE

Tél : 05 62 96 62 78

Fax : 05 62 96 62 06

Courriel : ehpad@curiesembres.fr

L'Établissement Curie-Sembres est conventionné depuis le 5 septembre 2013 eu égard les critères exigés de sécurité, superficie et confort.

Qu'est-ce ?

C'est une aide financière destinée à vous aider à régler les frais liés au tarif hébergement

A qui s'adresse-t-elle ?

A l'ensemble des résidents de l'établissement.

Désormais votre lieu de vie est considéré comme votre résidence principale et à ce titre ouvre droit à l'allocation.

Comment effectuer une demande d'Allocation Personnalisée au Logement ?

Retrait du dossier

- ▶ Soit auprès de l'établissement d'accueil
- ▶ Soit auprès de votre organisme de rattachement :
 - ✓ Caisse d'Allocations Familiales si vous dépendez du régime général

CAF des Hautes-Pyrénées
6 Ter place au Bois
65018 TARBES Cedex 9



- ✓ Mutualité Sociale Agricole si vous dépendez du régime agricole

MSA Midi-Pyrénées
61 Allée de Brienne
31000 TOULOUSE



Renseigner ce dossier conformément à la notice jointe et joindre les pièces justificatives demandées

Dépôt du dossier

Auprès de l'organisme dont vous dépendez

Conditions

L'APL est calculée en fonction de 3 paramètres :

- ▶ Vos ressources
- ▶ Le conventionnement de l'établissement d'accueil
- ▶ Le coût de l'hébergement

Une simulation de l'APL est proposée sur le site internet de chaque caisse, après création d'un compte personnel

Site internet : www.caf.fr

Site internet : www.msa.fr